

Commune de



DEPARTEMENT
DE LA SAVOIE

Commune de
SAINT JEAN D'ARVEY
73230

Porte des Bauges
73230 ST JEAN D'ARVEY

ARRETE DU MAIRE
N°2023-048
LE MAIRE DE SAINT JEAN D'ARVEY

VU l'article L2212-2 modifié par la Loi n°2007-297 du 5 mars 2007 article 18

CONSIDERANT le risque d'effondrement de la passerelle de la Doria qui présente une fragilité au niveau d'une poutre,

ARRETE

ARTICLE 1

Suite à un risque d'effondrement de la passerelle de la Doria, présentant une fragilité au niveau d'une poutre et dans l'attente de la mise en sécurité du site, **la passerelle est fermée et le passage des randonneurs est interdit.**

ARTICLE 2

La réglementation prévue à l'article 1 est applicable à compter de ce jour, pour une durée indéterminée. Des panneaux d'information seront mis en place par les services techniques municipaux.

ARTICLE 3

Le présent arrêté sera publié et affiché aux emplacements habituels ainsi qu'en tous lieux appropriés.

ARTICLE 4

Monsieur le Maire de ST JEAN D'ARVEY,
Monsieur le Chef de Gendarmerie de CHALLES LES EAUX,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée pour information à Savoie GRAND REVARD.

Fait à ST JEAN D'ARVEY, le 13 juillet 2023

Pour le Maire,
Evelyne PARENT,
Première Adjointe

